

# JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

---

N<sup>o</sup>: IX.

M A R S 1791.

D I M A N C H E 6.

*Séance du Vendredi 25. Fevrier.*

**L**es Etats après avoir traité pendant 15. jours des objets relatifs à la législation, s'occupèrent des Matières économiques conformément à la Loi; & il fut enjoint à la Commission du Trésor d'examiner les dommages occasionnés par l'inondation arrivée à Sochaczew, & d'indemniser les habitants en proportion des pertes qu'ils ont soufferts.

Mr. Kossowski, Grand Trésorier de la Couronne, présenta à la Chambre le résultat de son travail dans la Commission du Trésor, & fit sentir la nécessité de créer une place d'adjoint au Grand Trésorier de la Couronne sous le titre de Trésorier de la Cour. Il cita l'ancienne loi en faveur de sa motion, & dit que les revenus de l'Etat étant triplés, ainsi que les différentes branches de finance, le Grand Trésorier ne pou-

voit être chargé seul de cette partie d'administration. Ce projet fut pris à délibérer.

Mr. *Czacki*, Nonce de *Czerniechow*, fut du même avis, & proposa à Sa Majesté Mr. *Ostrowski*, Castellan de *Czerniechow*, pour remplir la place de Trésorier de la Cour. Sa demande fut appuyée par plusieurs membres.

Mr. le Prince *Sapieha* Maréchal de la Confédération de Lithuanie, ayant représenté que la charge de Grand Trésorier de cette Province se trouvoit vacante par la démission de Mr. le Prince *Poniatowski*, & que la Commission du Trésor étoit souvent incomplète vu l'absence de plusieurs des membres de cette Commission employés à d'autres fonctions publiques, il pria Sa Majesté de Nommer à la charge de Gd. Trésorier Mr. *Dziekoński*, & à celle de Trésorier Mr. *Swawrzewski*, porte-enseigne de Lithuanie.

Le Roi, avant de se rendre à la demande de Mr. le Maréchal de la Confédération de Lithuanie, désira scavoit si la Chambre agréoit les membres qu'il venoit de proposer; mais les suffrages n'ayant pas été unanimes, Sa Majesté suspendit la nomination de ces Ministres.

Mr. *Zukrzewski*, démontra la nécessité de différer la nomination à ces places jusqu'au tems où la forme du Gouvernement seroit déterminée, & que la Loi auroit prescrit les devoirs qui y sont attachés; que dailleurs Mr. *Dziekoński*, ne pouvoit accepter la charge de Gd. Trésorier, avant d'avoir rendu compte de sa gestion. Il présenta ensuite, sur le comité de Co-équa-

tion, un projet qui passa d'abord en loi. Il porte en substance, que ce comité réglera les impositions respectives des Palatinats d'après le tarif des feux, jusqu'à ce que les Commissaires réviseurs aient donné les renseignemens & instructions nécessaires sur cet objet.

On limita la Séance au lundi suivant.

*Séance du Lundi 28. Février.*

Les Etats chargèrent la Députation d'examiner & de rendre compte de la recette & de la dépense du Trésor pendant le dernier trimestre.

Mr. *Sumiński*, Palatin d'*Inowrocław*, fit remarquer que les finances ne pouvoient être bien administrées que par des personnes instruites de tous les détails, que l'on ne pouvoit acquérir que par une longue expérience dans cette partie; & que MM. *Dziekoński*, & *Wawrzewski*, ayant les connaissances nécessaires pour remplir avec succès les places pour lesquelles ils ont été proposés, il prroit Sa Majesté d'user de ses droits en leur faveur.

Mr. *Zajączek* Nonce de *Podolie*, demanda que MM. *Ostrowski* & *Wawrzewski*, fussent nommés aux places pour les quelles ils avoient été recommandés; Mais ce dernier conjointement avec Mr. *Dziekoński*, opinèrent en faveur de Mr. *Tyszkiewicz*, Général de Lithuanie, pour la charge de Gd. Trésorier de la même Province. Mr. le Prince *Sapieha*, fit valoir les services que ce Ministre a rendu à la République pen-

dant ses fonctions de Maréchal de la Diète & du Tribunal.

Sa Majesté fit remarquer, qu'elle n'avoit jamais aimé à se prévaloir des prérogatives attachées au Trône lorsqu'elle a jugé leur suspension nécessaire ou agréable aux membres de la Chambre ; mais que tant qu'une loi existe, elle doit être exécutée, & qu'en conséquence elle croyoit devoir consérer la charge de Trésorier de la Couronne à *Mr. Ostrowski*, & celle de Lithuanie à *Mr. Wawrzeszki*, le flattant qu'on ne s'opposera pas à son choix.

*Mr. Soltysk*, Nonce de Cracovie, démontra qu'il étoit inutile & même onéreux à la Pologne d'être gouvernée par tant de Ministres, s'appuyant sur ce que la France étant passée d'une Monarchie à une République, n'en avoit pas créé une aussi grande quantité quoique son administration fût beaucoup plus étendue. Il demanda qu'on suivit en cela son exemple & qu'on fit une réforme pour cet objet.

*Mr. Matuszewicz*, Nonce de Brzecze, dit: qu'il appartenloit effectivement de droit à Sa Majesté de nommer à toutes les charges ; mais comme elle avoit promis de suspendre la nomination de celles du Trésor, il la prioit de se rendre aux voeux de l'assemblée, qui désiroit qu'elle fût différée jusqu'à la décision de la forme du gouvernement, de laquelle on doit s'occuper dans peu ; & comme, selon toute apparence, le Trésor de la Lithuanie sera réuni à celui de la Pologne, il y aura beaucoup de changemens à faire à cette partie 'administration.

Le Roi répondit: que son but ayant toujours été d'éviter tout sujet de contestation & de mécontentement, il acquiesçoit aux désirs de la Chambre en différant la nomination à ces charges; mais qu'il conserveroit le souvenir des personnes qu'il y destinoit, se réservant de ne les proclamer que quand les circonstances seroient favorables, & qu'il seroit certain que l'assemblée approuveroit son choix.

La Chambre ayant remercié Sa Majesté, de s'être rendue à ses voeux, la Séance fût limitée au lendemain.

### *Séance du Mardi 1. Mars.*

On discuta à huis-clos quelques articles relatifs aux Grecs dis-unis. Ensuite les arbitres étant entrés, on reprit les matières économiques.

Plusieurs membres firent sentir que la régie des peaux est onéreuse à la Nation, en ce qu'on permet une trop grande exportation de cette marchandise à l'Etranger. En conséquence on enjoignit à la Commission du Trésor de présenter un projet pour réformer ou modifier cette imposition de manière que le peuple n'en souffrit pas.

On passa en Loi le Projet de *Mr. Iezierski*, Castellan de *Lukow*, sur le sel à cuire. Il porte en substance, que la Commission du Trésor fera examiner les endroits propres à en établir des fabriques; qu'on fera des avances aux entrepreneurs & propriétaires; qu'on donnera à ces établissements tous les secours & encouragements nécessaires, & qu'on employera des

fonds suffisants pour en fabriquer au compte du Trésor, si cette entreprise est avantageuse.

La Chambre arrêta, d'après le projet de *Mr. Za-krzeufski*, Nonce de *Posen*, que Sa Majesté nommeroit des assesseurs pour terminer les affaires des Dissidents, des quelles on ne s'est pas occupé depuis deux ans, le nombre des juges n'ayant pas été complet.

On ajourna la Séance au jeudi suivant.

### Séance du Jeudi 3.

Mr. le Maréchal de la Diète, que des chagrins domestiques ont empêché de se préparer aux travaux de la Chambre, présenta le Projet de la Diète rédigé par la Députation, qui fut pris délibérer.

On nomma ensuite une Commission, Composée de de trois Séulateurs & de neuf Nonces, qui furent chargés d'examiner les plaintes de la Noblesse de *Courlande* & *Semigalle*, ainsi que celles qu'on y opposera; & s'il y a des atteintes portées aux droits réciproques, la Commission formera un projet pour les redresser, & le présentera à l'assemblée des Etats dans l'espace de deux mois.

*Mr. Druiski* Nonce de *Lublin*. „ La Chambre vivement pénétrée de reconnaissance envers Mr. le Maréchal de la Diète, qui malgré les chagrins dont il est dévoré par la Maladie d'une Epouse chérie que la mort est prête à lui enlever, s'occupe avec un zèle infatigable & vraiment patriotique de tout ce qui peut tendre au bonheur de la Nation, partage la douleur

„ de ce vertueux Citoyen, & demande que la Diète  
„ soit prorogée pour huit jours. „

Sa Majesté unissant ses sentimens à ceux de la Chambre,  
acquiesca à sa demande & limita la Séance à la huitaine.

### NOUVELLES INTERESSANTES.

Tandis que les Congrès de Schistow paroît tendre  
à sa fin, le commerce de la Pologne sur la Baltique  
& le fort de Dantzik occupent ici vivement les esprits;  
Mr. Hailes Envoyé de S. M. Britanique à Varsovie,  
fit, il y a quelque tems, des ouvertures amicales au  
nom de sa Cour, par les quelles il annonçoit: „ Que  
„ l'Angleterre chargée de la pacification générale, &  
„ décidée, dans l'état actuel des circonstances en Eu-  
„ rope, à exécuter le grand système fédératif si heureu-  
„ sement conçu, qui doit rendre cette pacification  
„ permanente, concoureroit par ses bons offices à  
„ applanir les difficultés qui s'opposent, depuis deux  
„ ans, à la conclusion d'un traité de commerce entre  
„ la Prusse & la Pologne, dans la vue de former ensuite  
„ des liaisons directes avec la République & de cimen-  
„ ter ainsi les rapports politiques par l'union des  
„ intérêts commerciaux, les plus précieux, comme  
„ on fait, pour tout gouvernement, & particuliè-  
„ ment, pour celui de la Grande Bretagne. „

Le desir d'écartier au plutôt & autant qu'il est  
possible, tout objet de contestation avec la Prusse;  
L'espérance de ranimer notre commerce & de rafir-  
mir notre indépendance, enfin les liaisons intimes de  
la cour de Londres avec celle de Berlin notre alliée com-

mine, tout cela a donné lieu à des conférences confidentielles du Ministre d'Angleterre & de la Députation des affaires Etrangères, dont on ignore le résultat. On prétent seulement savoir, qu'il y a été question de convenir des bases sur les quelles devroit poser le nouveau traité de commerce entre la Prusse & la Pologne, afin de le rendre également utile aux deux Nations, ainsi qu'à toutes les autres qui prennent part au commerce de la Baltique. On suppose aussi, que la Hollande, guidée par des sentiments & des intérêts analogues, pourra se joindre à l'Angleterre, & que Mr. Van-Rieds Envoyé des Provinces unies, qui se trouve à Varsovie, interviendra à ces conférences préparatoires. Dans le même tems on a publié ici des écrits, dans les quels on discute la question, aussi compliquée qu'intéressante, de la cession de Dantzic. Ces écrits offrent une foule de considérations, qui favorisent, ou combattent tour-à-tour l'opinion, que la Ville de Dantzic doit passer sous la domination de la Prusse; mais les uns & les autres semblent être encore loin de l'état de la question, ce qui arrive d'ordinaire à presque tous les écrits polémiques.

Nous avons reçu un nombre d'exemplaires de la traduction de l'éloquent discours que Mr. le Biron de Heyking Député de la Noblesse de Courlande & de Semigalle, prononça en latin le 17. Fevrier dernier aux Etats assemblés. Comme nous l'avons annoncé au Nro: VII., nous nous empressons de le donner à nos Soutcripteurs.